

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2022

SÉANCE DU VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-et-deux et le 16 décembre à neuf heures, le Conseil départemental, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Aveyron, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Département.

Présents : Mme Valérie ABADIE-ROQUES, MM. Jean-Philippe ABINAL, Vincent ALAZARD, Mme Monique ALIÈS, MM. Jean-Claude ANGLARS, Claude ASSIER, André AT, Jacques BARBEZANGE, Mmes Stéphanie BAYOL, Magali BESSAOU, Michèle BUESSINGER, MM. Hélian CABROLIER, Jean-Luc CALMELLY, Éric CANTOURNET, Michel CAUSSE, Bertrand CAVALERIE, Mme Annie CAZARD, MM. Arnaud COMBET, Sylvain COUFFIGNAL, Mmes Nathalie DUGAST, Virginie FIRMIN, Dominique GOMBERT, Émilie GRAL, MM. Edmond GROS, Serge JULIEN, Christophe LABORIE, Mme Francine LAFON, M. Jean-Pierre MASBOU, Mmes Brigitte MAZARS, Cathy MOULY, M. Christian NAUDAN, Mmes Graziella PIÉRINI, Christine PRESNE, Nathalie PUEL, Gisèle RIGAL, Hélène RIVIÈRE, M. Jean-Philippe SADOUL, Mme Émilie SAULES-LE BARS, M. Christian TIEULIÉ, Mme Sarah VIDAL.

Absents : Mme Kateline DURAND a donné pouvoir à M. Edmond GROS, Mme Karine ORCEL est absente, M. Jean-François GALLIARD a donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER, Mme Nadine FRAYSSE a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, Mme Émilie GRAL a donné pouvoir à Mme Nathalie PUEL jusqu'au rapport n°4.

(La séance est ouverte à 9 heures 05)

M. LE PRÉSIDENT - Mesdames, Messieurs les Élus départementaux, M. le Directeur général des services et toutes nos équipes, merci à vous d'être là ce matin pour notre dernière session, et notre dernière commission permanente en suivant, de l'année 2022.

Je ne veux pas être long dans ce propos liminaire puisque notre séance plénière de ce matin est essentiellement consacrée au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023, c'est-à-dire aux pistes que nous souhaitons tracer pour l'année qui va s'ouvrir dans quelques jours.

Je veux tout simplement vous dire que nous plaçons cette fin 2022, et dans la foulée l'année 2023, sous l'auspice et sous le signe de la détermination qui nous a caractérisés, je pense, depuis un an et demi, qui nous a accompagnés tout au long de l'année 2022 et qui nous permet de l'achever avec quelques sujets de satisfaction, comme avant-hier l'annonce du fait que nous étions retenus dans la dynamique France Travail pour faire évoluer notre approche par rapport au RSA ; ce qui est une grande satisfaction pour le département de l'Aveyron, car cela nous permet d'être pleinement tourné vers l'insertion et l'espoir pour nos bénéficiaires du RSA. Cela nous a permis aussi, je pense, de faire la démonstration que dans chacun des douze défis qui composent le projet départemental, beaucoup d'actions ont été conduites déjà en année une au cours de l'année 2022.

Et puisque c'est la période des vœux, je souhaiterais en notre nom à tous charger M. le Directeur général des services de remercier nos équipes pour l'ardeur au travail dont elles ont fait preuve pour nous permettre d'accomplir cet exploit, de lancer autant de chantiers à la fois pour la première année de mandat.

2

Le débat d'orientations budgétaires va permettre de démontrer que la majorité ici et l'exécutif sont désireux de poursuivre dans cette voie et de le faire avec envie et avec enthousiasme.

Nous avons sur l'année 2023 beaucoup de chantiers très importants qui nous attendent. Nous sommes, comme toutes les autres collectivités et comme l'ensemble de nos concitoyens, dans un contexte qui est évidemment frappé par le conflit ukrainien, par le choc économique, par un certain nombre d'imprévus, d'impondérables que même les plus grands de ce monde n'avaient pas vu venir. Mais nous voulons rester, non pas complètement idéalistes, mais optimistes et déterminés à apporter aux Aveyronnais le meilleur service, les équipements qu'ils attendent, et aussi une place pour le département dans le paysage de leur quotidien, sur beaucoup d'actions qui les concernent directement, qui sont une place de choix.

C'est ainsi que va se dérouler la session de ce matin et je vous souhaite par avance à tous en suivant quelques jours de trêve et de repos auprès de vos proches. Merci beaucoup.

(Applaudissements...)

Sans plus attendre, nous passons au débat d'orientations budgétaires, André At, Premier Vice-président et rapporteur du budget, va nous faire la présentation du rapport.

Commission des Finances

1/ OBJET : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

M. AT – M. le Président, chers collègues, quelques mots sur le contexte dans lequel nous avons préparé ce rapport du débat d'orientations budgétaires 2023 qui s'inscrit aussi dans une perspective à moyen terme sur les années 2024 et 2025.

En effet, nous avons construit notre futur budget en ayant pour horizon à trois ans une capacité d'investissement de 175 M€ sur la période. Nous avons jugé que, pour ce faire, il convient de dégager une marge nette d'environ 20 M€ afin de limiter le recours à l'emprunt à 23 M€. Et donc de conserver, comme vous le savez, notre excellent ratio de désendettement. Sachant que pour l'exercice 2022, notre encours a diminué d'un peu plus de 8 M€.

Ce DOB 2023 s'appuie sur des données quasi définitives du réalisé budgétaire 2022 puisqu'en effet nous sommes dans les derniers jours pour les divers mandatements en recettes et en dépenses. Comme vous le savez, nous sommes dans un contexte très incertain avec une forte inflation qui peut nous conduire tout aussi bien à une aussi forte récession.

En 2022, nos charges de fonctionnement ont connu une hausse sans précédent, plus de 20 M€, compensée je dirais par un niveau élevé de nos recettes, mais des recettes qui sont très volatiles, on le verra tout à l'heure.

Aussi pour notre trajectoire d'équilibre budgétaire à trois ans et par une nécessaire prudence, nous anticipons une chute des DMTO, des recettes de TVA et une hausse des charges liées au RSA. En quelque sorte, on met en place un amortisseur de crise à 20M€ et à l'inverse si, évidemment, les tendances sont plus favorables, ces montants seront fléchés vers l'investissement. Tel est en tous cas notre état d'esprit pour la préparation de ce budget 2023. Et je tiens aussi à remercier Mme Carles et ses services pour le travail accompli en ce sens.

Vous avez à l'écran les prospectives 2023-2025 et la structure des recettes de fonctionnement qui sont composées à :

- 57% de produits fiscaux qui représentent 219 M€ ;
- 24% de dotations de l'État qui représentent 92 M€ ;
- 5% de fonds de péréquation notamment les DMTO, pour 20 M€ ;
- 7% de dotations CNSA pour 27 M€ ;
- 7% divers produits de fonctionnement pour 28 M€.

Sachant que nous avons parmi ces divers produits, des produits fiscaux qui sont très sensibles à la conjoncture et notamment les DMTO et la fraction de TVA qui à eux seuls représentent 54 % des recettes et qui peuvent, comme on l'a vu, varier à la hausse ou à la baisse, donc il convient de rester très prudent.

Nous le verrons sur la diapo suivante concernant les DMTO. C'est la prospective 2023-2025 concernant les DMTO. Pour l'année 2022, les DMTO sont estimés à 39,9 M€. sachant qu'au budget nous avons inscrit 32 M€. Ce qui est sûr, c'est qu'on doit bien imaginer que pour la période qui s'ouvre, ils ne vont pas rester avec un montant aussi élevé, donc nous prévoyons un montant de 32 M€.

La TVA, elle aussi, a connu de fortes hausses en 2022 avec + 9,6 % à pratiquement 80 M€. Il est prévu dans le cadre du projet de loi de finances une augmentation de 5,1 % concernant l'année 2023, ce qui nous ferait 84 M€ de recettes. Mais pour 2024 et 2025, nous pensons qu'une hausse de 2,6 % est suffisante, ce qui nous ferait 86 M€ en 2024 et 88 M€ en 2025.

La redevance des installations hydroélectriques a été la bonne surprise pour l'année 2022, puisque nous avons inscrit au budget 2021 1,7 M€ et nous en avons perçu 7, ce qui fait quasiment une augmentation de 300 %, vous comprenez que c'est quand même assez exceptionnel. Ceci provient de la production des barrages de Brommat et de Sarrans. Nous pensons qu'il n'y aura pas de hausse supplémentaire dans les années à venir, donc nous resterons sur une perspective de 7 M€ pour 2023 à 2025.

La prospective pour les recettes de fonctionnement, nous l'avons vu comme je vous l'ai indiqué, la TVA ce sera 84 M€ pour l'année 2023, la CVAE et une compensation de la CVAE qui restent à 13,8 M€, les IFER à 5,4 M€, les DMTO je l'ai déjà évoqué à 32 M€, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance à 55 M€ pratiquement, la TICPE à 15 M€, la redevance hydroélectrique nous en sommes à 7 M€ et les diverses taxes et redevances à 5,5 M€. Sachant que, concernant la dotation CNSA, il y a une dotation nouvelle concernant l'APA qualité compensation Ségur et nous aurons des charges en face.

D'autre part, concernant les divers produits de fonctionnement, il y a évidemment une baisse, mais en 2022 nous avons eu la vente des Haras, qu'on ne vendra pas deux fois.

Les recettes seront en diminution de 0,9 % par rapport au compte administratif prévisionnel 2022, mais en augmentation de 7,8 % par rapport au budget primitif de 2022.

On a ensuite une prospective sur les recettes de fonctionnement qui reprend à peu près ce que j'ai dit à l'instant. Sachant que pour les perspectives 2024-2025, les produits fiscaux seraient en hausse de 1,7 %, les dotations de l'État augmenteraient de 0,1 %, les fonds de péréquation seraient en légère baisse de 0,3 % et concernant les autres produits cela varie de 0,3 à 0,1 %.

La trajectoire d'équilibre budgétaire, il s'agit d'établir un scénario d'équilibre avec un montant minimum d'épargne nette de 20 M€ pour limiter le recours à l'emprunt à 23 M€. 20 M€ d'épargne nette, c'est le niveau minimum nécessaire pour amortir une crise économique avec éventuellement une recette des DMTO en baisse de 30 %, une chute de nos recettes de TVA de 8 %, ce qui est tout à fait possible si on rentre en période de récession, et par contre une augmentation possible également des dépenses de RSA.

Avec de telles variations, il est évident que le budget de fonctionnement du Département serait impacté à hauteur de pratiquement 27 M€. 24 M€ de recettes en moins et environ 3 M€ de dépenses en plus, sachant qu'on a déjà anticipé une baisse des DMTO de 8 M€, ce qui nous ferait un amortisseur à 19 ou 20 M€. Je crois que cette prudence est absolument nécessaire.

Vous avez là la prospective pour la trajectoire d'équilibre avec l'année 2023 et les années 2024 et 2025, avec une annuité de la dette qui pour 2023 serait en diminution de 1,6 M€ et en 2024 2025 s'établirait autour de 21 M€. L'épargne nette étant à 20 M€ et l'emprunt à 23, ce qui permettrait de tenir l'encours de la dette à un niveau tout à fait satisfaisant tout en ayant des dépenses d'investissement conséquentes qui s'approcheraient de 56 à 60 M€.

Concernant les dépenses de fonctionnement, au niveau des ressources et moyens au CA 2021 nous avons 98 M€ de dépenses et pour les orientations budgétaires de 2023 celles-ci passeraient à 113, pratiquement 114 M€. Il en est de même pour les solidarités humaines, qui passeraient de 165 M€ à 181 M€, vous voyez que tout est à la hausse. Globalement par rapport au compte administratif 2022, nous passerions de 330 M€ de dépenses à 345 M€, soit 15 M€ de plus.

Et là, comme il est indiqué, doivent être pris en compte les hypothèses de revalorisation du SMIC, les avancements liés au GVT, les revalorisations salariales liées au Ségur de la santé et des créations d'emplois nouvelles pour le collège de La Cavalerie, ne l'oublions pas. Ce qui ferait des dépenses en hausse de 6 % par rapport au BP 2022.

5

Au titre de l'Aide sociale, nous envisageons une hausse de l'APA à domicile de 7 %. L'APA dotation qualité, je l'évoquais tout à l'heure, avec une dépense nouvelle de 3 M€, qui est compensée de l'autre côté, la PCH + 6 %, les ASH également, le RSA + 9 %. N'oublions pas la hausse du tarif des services d'aide à domicile qui sont portés à 23 € de l'heure. Globalement une hausse de 4,4 %.

Au titre des autres dépenses, nous aurions la contribution à l'aéroport + 1 M€, la contribution au SDIS. Vous voyez qu'avec les événements climatiques que nous avons connus notre participation au SDIS ne peut pas diminuer, bien au contraire. Les dotations aux collèges sont en forte augmentation + 12 %, les dépenses courantes d'entretien des bâtiments + 6 %, les dépenses d'entretien de voirie également impactées par ce que demandent les entreprises, c'est-à-dire la révision des prix.

Un tableau vous présente les dépenses de fonctionnement et le niveau d'épargne. Il s'agirait d'avoir une épargne brute d'environ 34 M€, ce qui ferait une épargne nette de 12,18 M€ dans le cadre du budget.

Concernant les dépenses d'investissement, nous souhaitons maintenir notre rôle d'investisseur public avec un volume d'investissement important qui serait évalué à 66 M€, c'est-à-dire par rapport au budget 2022 + 9 % répartis sur diverses opérations en maîtrise d'ouvrage départementale (les mobilités, les bâtiments, les collèges et les aides aux collectivités qui en ont tant besoin).

Comme je vous l'indiquais en préambule, notre objectif est un investissement global sur trois ans de 175 M€.

Voilà M. le Président, la présentation de ces orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT - Merci beaucoup M. le Rapporteur. Je donne la parole à M. Combet, le président de la commission des Finances.

M. COMBET – Merci M. le Président, chers collègues, je compléterai quelques éléments qui ont déjà été présentés et j'insisterai sur quelques points qui me paraissent importants.

Effectivement, M. le Vice-président l'a répété, le contexte est incertain, avec à la fois des recettes qui apparaissent en hausse parce qu'il y a une inflation et que, comme beaucoup de nos recettes sont liées à la TVA, elles augmentent, mais aussi des dépenses qui augmentent de la même nature et donc une logique prudentielle à prendre en compte. Et c'est fait dans ces orientations budgétaires.

Un montant des DMTO que nous pensons en baisse, et là encore c'est logique par rapport à des années qui ont été fastes sur le marché immobilier, on peut s'attendre à un retour à quelque chose de plus stable. Même si les DMTO devraient rester élevés, parce que l'Aveyron n'est pas un département très sensible, comme les métropoles par exemple, à la spéculation immobilière. On est plutôt un département où les gens achètent pour se loger beaucoup plus qu'à Lyon ou Toulouse, donc il y aura sans doute une baisse, mais on devrait rester à un montant important des DMTO dans les années à venir. Ce qui est proposé aussi.

Les recettes, vous l'avez dit M. At, sont liées beaucoup, beaucoup à la conjoncture économique, et donc il peut y avoir un retournement des recettes si demain la consommation des ménages baissait, si demain les minima d'insertion... On serait effectivement dans une situation qui pourrait être difficile pour les DMTO.

Il faut noter aussi la suppression pour les entreprises en deux ans de la CVAE et pour nous, Département, il y a une compensation au même montant par l'État. Mais on peut aussi quand même se poser la question à moyen terme, est-ce que l'État ne va pas, vu ses difficultés à lui en termes d'endettement et en termes de ressources, modifier là encore les parts de TVA et les parts de taxe qu'il donne aux collectivités, aux Départements, mais également aux autres collectivités. Il y a aussi une interrogation sur les deux ou trois ans à venir sur ce que l'État pourrait faire en termes de financement des collectivités locales.

Vous évoquez et nous évoquons aussi les 20 M€ d'épargne nette nécessaires pour faire face à une crise. C'est ce qu'on appelle finalement la masse financière qui nous permettrait d'absorber un retournement de conjoncture dans les mois ou les années à venir. On le sait, c'est très bien et très important de le mettre en œuvre et de le préciser. On a également un endettement maîtrisé et je crois qu'aujourd'hui c'est une double nécessité. C'est une double nécessité parce que vous l'avez dit, les taux d'intérêt sur les marchés sont à la hausse donc si l'on emprunte beaucoup, on va avoir à payer plus d'intérêts. D'ailleurs, on le voit dans le document, on se rend compte qu'on a une hausse des taux d'intérêt de plusieurs millions et une baisse de l'annuité de 400 000 €, et quelque part en gardant le même montant

d'endettement cela nous coûte plus cher. Donc, il faut absolument maîtriser l'endettement parce que sinon cela nous pénalisera sur notre future épargne nette et sur nos futurs investissements.

On évoque aussi un maintien du montant de l'investissement et là encore, on est en accord avec ça. C'est important qu'on soit encore des donneurs d'ordres pour l'économie. Si nous, nous n'investissons pas, nous ne donnons pas un bon signal à l'activité économique. Et donc dans ce sens-là, le fait de maintenir un niveau élevé d'investissement est important, et c'est bien aussi de pouvoir donner une perspective sur deux ou trois ans de ce montant d'investissement.

On évoque une hausse des dépenses subie, mais cohérente, notamment les 6 % de hausse de la masse salariale, à la différence d'autres collectivités dont on analyse les budgets en ce moment, votre et notre prévision de 6 % est très cohérente avec à la fois la hausse du point d'indice, la GVT, les mesures catégorielles. J'ai cherché dans d'autres départements et d'autres collectivités, et souvent c'est entre 5 et 8 % sur ce chapitre-là qui est proposé, donc on est dans le réalisme là-dessus.

Enfin, je dois souligner aussi le fait que les documents qui sont donnés, qui sont travaillés à la commission des finances, qui sont co-construits avec les services, sont effectivement de qualité. Ils sont plus complets qu'ils pouvaient l'être il y a quelques années ; ils nous permettent véritablement de débattre, de discuter, et notamment cette idée de ne pas se contenter de 2023, mais d'imaginer les perspectives sur deux ou trois ans qui seront réajustées en fonction de ce qui arrivera, est très positif.

Vous le comprenez, cela me permet de dire que souvent nos propos ne sont pas idéologiques, idéologiques, ils sont pragmatiques ; nous partageons, en tout cas moi je partage vraiment la manière dont ces orientations budgétaires sont conçues, la logique qui prévaut. Après, quand viendra le budget, on analysera en détail les lignes, les catégories et puis on verra ce qu'il en est réellement. Mais en tout cas, aujourd'hui, il faut souligner cette perspective et pour moi ce document nous permet à la fois de comprendre, appréhender le futur, poser des questions si on en a.

Quand on n'est pas d'accord on le dit, mais quand on est d'accord c'est important de le souligner. Aujourd'hui, je trouve que c'est important de dire que ce document et ce débat pour nous vont dans le bon sens. On aura des désaccords sur d'autres questionnements, évidemment, mais en tout cas aujourd'hui je partage pleinement le débat tel qui est proposé à notre assemblée, M. le Président, merci.

M. LE PRÉSIDENT - Merci à vous M. le Président de cette sincérité qui nous laisse présager une belle unanimité lors du vote du budget. On ne peut que s'en réjouir dans cette période de fêtes et de concorde. Y a-t-il des prises de parole ? Oui Mme Vidal !

Mme VIDAL – Merci M. le Président, on se croirait presque aux vœux de Noël de la majorité, avec le Président de la commission des Finances de notre groupe qui tient des propos qui vont dans votre sens.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet, mais vous en avez dit un mot M. le Président en ouverture, vous avez parlé du fait que la candidature du Département de l'Aveyron était retenue pour

l'expérimentation France Travail. On ne fera pas de débat puisqu'on l'a eu la dernière fois en commission permanente et puis on l'a eu également en commission des solidarités l'après-midi. Je veux juste vous dire que, bien sûr, et comme vous pouvez vous en douter, nous serons très attentifs et vigilants quant à la mise en œuvre de cette expérimentation qui doit bien sûr viser l'insertion et non pas la sanction ou la punition.

Concernant le rapport d'orientations budgétaires, je ne reviendrai pas sur l'analyse des éléments financiers qui a été faite par nos collègues André At et Arnaud Combet, mais je voudrais simplement faire deux remarques. La première sur la forme, et Arnaud en a dit un mot, nous souhaiterions vous remercier pour la qualité de la présentation du rapport et pour la qualité de l'information budgétaire, parce que ce n'est pas toujours le cas. On voit que dans ce rapport, vous avez recontextualisé les orientations budgétaires à la fois dans un environnement international et national, et vous présentez des mesures qui entourent le PLF et qui concernent notre collectivité. Et comme l'a dit Arnaud Combet, c'est vrai qu'à travers plusieurs programmations pluriannuelles d'investissement, on présente des projections par grands domaines d'intervention, donc c'est un rapport complet qu'il faut souligner.

Sur le fond, on se réjouit aussi de la prise en compte des enjeux de transition écologique et énergétique, vous le savez c'est un sujet sur lequel on est intervenu à de nombreuses reprises. Or, se dessine dans ce rapport une trajectoire pour laquelle, bien sûr, on attendra une traduction concrète dans le budget primitif 2023, et on espère que l'an prochain on pourra présenter un rapport sur le développement durable, puisqu'il y en a un qui nous est présenté tout à l'heure, un peu plus complet que ce qui a été fait jusqu'ici.

8

Sur les perspectives d'évolution de la masse salariale, nous partageons aussi le constat que vous faites, à savoir de dire que dans plusieurs secteurs les moyens humains contraints ne permettent pas de faire face aux missions de la collectivité. Je crois qu'on partagera cela tout particulièrement dans l'action sociale qui demande un investissement humain fort.

Nous partageons ces grandes perspectives et nous attendons avec impatience, avec enthousiasme, je ne sais pas, les inscriptions budgétaires qui s'y rapporteront au mois de février dans le budget 2023. Nous vous remercions.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Mme Vidal d'abonder dans le sens de votre Président de commission des finances. Sur la question des personnels, je me permets de vous redire, en d'autres termes, ce que j'ai eu l'occasion de vous dire lors de notre dernière séance : là où nous avons des personnels compétents ou même experts, il faut aussi leur donner les dossiers qu'ils méritent d'avoir à traiter. Et donc nous avons besoin de vous ces jours-ci pour faire en sorte que l'État et tous ceux qui gravitent autour de la décision que prendra la Première ministre sur le transfert de la RN88 considèrent avec attention la manière dont le Département est en capacité, avec ses personnels, d'exploiter la route actuelle et de conduire les travaux nécessaires.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Jean-Claude Anglars !

M. ANGLARS – M. le Président, juste pour dire un mot du contexte national parce que hier le Sénat a examiné pour la dernière fois le PLF 2023 qui sera approuvé par un 49.3 la semaine prochaine à l'Assemblée nationale.

Dans ce contexte, faire entendre la voix des collectivités territoriales étant un peu compliqué, au niveau national c'est un sujet qui est ce qu'il est. Le budget de la France c'est 480 milliards d'euros, et les recettes c'est 345 milliards d'euros. Dans un contexte de déficit qui s'accroît, le sujet, pour nous, était de faire entendre la voix des collectivités territoriales. Nous avons obtenu dans le cadre de la loi de finances rectificative de l'an passé un certain nombre d'avancées, notamment par rapport à la prise en compte de la hausse du RSA et du point d'indice, 120 M€ avaient été octroyés aux départements et 180 M€ aux communes et communautés de communes pour compenser notamment la hausse de l'énergie.

Ce processus a été reconduit avec ce qui a été très bien rappelé par les différents intervenants, par le Président, les évolutions qu'on peut retrouver d'ailleurs dans le document. Mais, je le redis, aujourd'hui tout est fondé sur un certain nombre de principes, notamment on a enlevé la capacité de prélever l'impôt à nos collectivités, donc tout repose, comme cela a été très bien dit, sur la hausse de la TVA si elle y est ou pas.

On voit qu'aujourd'hui, dans la loi de finances 2023, pour ce qui concerne les Départements, comme cela a été bien inscrit dans le rapport, il est prévu une dotation identique. Je rappelle que l'État, depuis quelques années, prélève dans la caisse des Communes, chaque maire ici le sait, 96 milliards d'euros prélevés depuis 2014 avec cette volonté de reconduire quelque chose contre lequel on s'est battu qui s'appelait le contrat de Cahors, qui fait que les collectivités étaient contraintes de surveiller leurs dépenses de fonctionnement avec une espèce de tutelle de l'État. Cela a été amoindri, par rapport à ce qu'a pu dire le Sénat sur ce dispositif, pour qu'on arrive à un contrat de confiance comme cela a été dit, c'est-à-dire essayer d'établir des choses qui sont co-construites avec l'État et les Départements sont sur ce sujet. Cela a été bien expliqué dans le rapport.

Pour vous dire que sur quelques fonds nous avons obtenu qu'ils soient maintenus. Pour les Départements, on l'a dit, cela a été très bien rappelé, sur la DETR le montant a été maintenu pour 2023, c'est ce qui est prévu dans la loi de finances. Je n'en dis pas plus là-dessus. La DCI de la même façon, avec le même principe qu'on puisse financer des projets. Et puis le nouveau Fonds vert sur lequel on compte beaucoup, 2 milliards d'euros annoncés et un peu plus dans la loi de finances pour 2023.

Si je parle du Fonds vert, c'est parce qu'on a obtenu, notamment les sénateurs des territoires ruraux, que cela soit aux mains des préfets. Cela me paraît important au moment où l'on travaille sur l'histoire du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dont je ne vais pas parler ce matin et donc de la sobriété foncière qui est un sujet qui intéresse tout le monde, on pense qu'il faut aider notamment les collectivités pour regagner, reconquérir le bâti dans les centres bourgs ou renaturer. Moi, je me félicite sur ce sujet que le Gouvernement ait suivi la position du Sénat pour donner à la main des préfets, préfets de départements et préfets de régions, cette enveloppe-là. Avec une particularité, c'est que le Fonds vert a

été voté dans la loi de finances 2023, mais il n'est pas forcément prévu pour les années suivantes, donc il faudra y veiller.

Deux mots sur le ZAN pour vous dire qu'on s'est beaucoup investi sur le sujet, toutes tendances politiques confondues au Sénat, nous avons déposé un projet de loi cette semaine sur ce sujet pour faire des propositions dont nous aurons l'occasion de reparler, en tout cas pour que soient pris en compte, par rapport à cette loi, à la fois la sobriété foncière et qu'on puisse garder des espoirs pour les communes, quelle que soit leur taille, les communautés de communes, pour qu'elles puissent pour l'avenir continuer à construire, mais dans le sens de la sobriété foncière.

Dernier sujet Président si tu le permets, c'est sur les énergies et le coût de l'énergie qui est un vrai sujet. Vous savez que dans la loi de finances il est prévu un certain nombre de filets de sécurité dont je passerai les modalités, parce qu'ils sont très complexes et nous nous sommes battus pour que ce soit le plus simple possible, mais ça risque encore d'être un grand sujet. Sur les énergies, on a demandé au gouvernement, et vous savez que chez nous c'est un sénateur qui s'appelle Daniel Grémillet qui défend ce projet au niveau du Sénat, qu'on ait vraiment au niveau européen un système numérique qui fasse qu'on ne calcule pas le prix de l'électricité par rapport au prix du gaz. Je vous le fais simple. Et si vous avez écouté les déclarations du président de la République hier soir à la sortie du Conseil européen, ça tend vers ce sujet-là puisqu'en France le prix de l'électricité est élevé parce qu'il est indexé sur le gaz.

10

On est en train de regarder la loi sur les énergies renouvelables, vous l'avez vu, au Sénat nous avons fait des propositions, aujourd'hui c'est à l'Assemblée nationale. Le souhait que nous avons eu au Sénat, c'est de faire entendre la voix des collectivités locales dans le choix. Si nous n'avons pas obtenu que les maires aient le droit de veto sur, notamment les éoliennes, nous avons obtenu que dans les documents d'urbanisme en préparation, chaque maire au sein des collectivités concernées puisse dire son mot sur le sujet. C'est une avancée certaine. En tout cas on se bat pour que notamment dans des départements comme l'Aveyron, l'hydroélectricité qui n'était pas dans la loi des énergies renouvelables soit prise en compte et qu'on permette notamment à EDF de régler une question qui nous est très chère ici en Aveyron, nos barrages, de pouvoir stocker l'énergie. Vaste sujet, vous l'avez vu dans Centre Presse.

C'était simplement pour vous livrer ces informations, cher Président, sur le niveau national de nos discussions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT - Merci M. le Sénateur.

M. CANTOURNET - Merci M. le Président, chères et chers collègues, concernant l'investissement sur trois ans prévu à hauteur de 175 M€ simplement une remarque : il est important d'être attentif à l'aménagement du territoire aveyronnais et à l'équité entre les territoires dans le cadre de nos différentes compétences.

M. LE PRÉSIDENT - Je n'imagine pas une seule seconde que vous insiniez l'inverse. Merci. D'autres remarques ? Je n'en vois pas.

Je pense que le Vice-président en charge des RH doit nous faire un état des effectifs qui se trouve à la page 27 de votre rapport.

M. ABINAL - Merci M. le Président. Bonjour à tous, je vais vous parler de l'évolution des effectifs du Département. Après le vote de la décision Modificative n°2, l'effectif budgétaire est établi à 1 751,5 postes budgétaires permanents en intégrant les assistants familiaux (220 postes) ainsi que le personnel d'entretien des locaux (13 postes).

Par rapport à la situation du 31 décembre 2021, on constate les évolutions suivantes : des créations d'emploi lors du vote du budget primitif 2022 avec un poste de directeur général, un poste de sage-femme pour le pôle des solidarités humaines et deux postes de puéricultrices contractuelles. Pour le pôle solidarité des territoires un poste de chargé de mission catégorie A sur le projet alimentaire territorial, un poste de directeur pour diriger l'Agence des sports, 18 postes d'agents pour assurer la reprise des agents d'Aveyron Culture dans le cadre du processus de ré internalisation de cette mission au sein des services du Département. Au niveau du Pôle Avenir des territoires, un poste d'ingénieur informatique.

La création de postes au cours de l'exercice budgétaire 2022, pour le Pôle avenir des territoires un poste de chef de projet pérenne, un poste de technicien pépinière spécialisé dans la conception d'espaces verts, un poste de chef de projets d'infrastructures catégorie A à la Direction des systèmes d'information.

La structure des effectifs est de 1 751,5 postes dont des postes permanents relevant de la fonction publique territoriale (1 487 postes) dont 13 agents mis à disposition à temps complet et 14 à temps partiel. Des postes permanents relevant de la fonction publique hospitalière, soit 44,5 ETP. Des postes d'assistants familiaux (220), statut mixte relevant à titre principal du code de l'Action sociale et des familles et particulièrement du statut des agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Vous avez le tableau de répartition des effectifs par filière. Je ne vous en fais pas lecture.

Les emplois permanents occupés par des agents contractuels, vous en avez la liste.

L'évolution des dépenses de personnel, le Premier Vice-président a parlé de ces évolutions. 97 % du budget 2022 devrait être exécuté, en volume le niveau des dépenses est élevé. Toutefois, le montant des crédits consommés est inférieur au montant inscrit au budget primitif. Cette différence s'explique par des difficultés de recrutement liées aux évolutions des comportements, à la baisse du niveau de qualification et à la concurrence avec les autres employeurs publics et privés. Cela s'explique également par le décalage des recrutements liés aux réflexions organisationnelles, et à la mise en place différée des mesures statutaires concernant notamment les assistants familiaux.

Parallèlement, cette situation a permis de faire face à des mesures nouvelles qui ont impacté le budget Ressources humaines et notamment la revalorisation du SMIC, comme en a parlé le Premier Vice-président de 5,65 %, la hausse du point d'indice de 3,5 % et la mise en place des décisions relatives au Ségur de la santé. Ces mesures décidées par l'État s'imposent à la collectivité.

Perspectives d'évolution de la masse salariale. Là aussi, le Vice-président en a parlé, je ne vais pas y revenir, mais sur l'évolution du GVT, l'évolution de la valeur du point, etc., etc.

Une nouvelle bonification indiciaire, la NBI, a concerné 328 postes.

Des avantages en nature, à ce titre l'attribution de véhicules de fonction est autorisée aux seuls personnels détachés ou recrutés sur des emplois fonctionnels (Directeur général des services et directeurs généraux adjoints des services et un collaborateur de cabinet). Cet avantage en nature est fiscalisé et assujéti à cotisations sociales.

S'agissant des logements de fonction par nécessité de service, seuls deux agents occupant un emploi fonctionnel en bénéficient, ainsi que 10 agents de collèges et 1 agent exerçant des fonctions de surveillance de locaux sur le site de Flavin.

Régime indemnitaire et heures supplémentaires, le régime indemnitaire en vigueur s'inscrit dans la politique de gestion des ressources humaines adoptée par la collectivité. Il a été modifié en novembre 2014 dans le cadre des engagements pris en contrepartie du premier plan de réduction des effectifs pour préserver l'attractivité de la collectivité et assurer le niveau de compétences nécessaires à l'exécution des missions assignées aux services.

Depuis 2003, la structure du régime indemnitaire était établie avec deux parts pour l'ensemble des grades et des niveaux de fonction identifiés dans la collectivité et une possibilité de modulation individuelle sur la base des critères intégrant notamment l'appréciation individuelle de l'engagement professionnel, les compétences techniques requises et développées et les capacités d'encadrement des agents concernés. Voilà pour le personnel.

Les heures supplémentaires payées en 2022 correspondent à 18 000 heures supplémentaires.

Le temps de travail : la collectivité respecte strictement les dispositions législatives réglementaires soit 1 607 heures sur l'année, soit 39 h et 50 minutes hebdomadaires.

Une information sur la politique RH de la collectivité. L'amélioration des conditions de travail, des actions importantes sont conduites dans ce domaine depuis plusieurs années : accompagnement social et médical des agents en difficulté de santé dans un cadre pluridisciplinaire en vue de faciliter le retour et le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des agents en arrêt de travail ; l'identification « d'emplois passerelles » permettant d'envisager des essais de reclassement ; la mise en place de contrats d'essai ; la poursuite et le suivi des mesures actées dans le domaine de la protection et des risques psychosociaux avec cotation dans le document unique réactualisé chaque année ; le plan annuel de prévention établi en tenant compte des risques identifiés ; le suivi approfondi et l'analyse de l'absentéisme et l'accidentologie au travail et mise en œuvre d'actions correctives ; le travail de fond sur les projets d'aménagement des locaux avec les membres du CHSCT et le concours de la Direction du patrimoine départemental, incluant des visites de locaux et des réunions de travail.

Le télétravail, peut-être en dire un mot si vous le souhaitez. La période de crise Covid a été un accélérateur dans la mise en œuvre de l'évolution organisationnelle et notamment dans le développement du télétravail. Une charte a été mise en place et élaborée en 2019. Actuellement, il y a 500 télétravailleurs avec une moyenne de 1,4 jours de travail hebdomadaire. Une évaluation du dispositif est en cours intégrant l'impact sur l'organisation des services et sur le management.

Je ne sais pas si vous voulez que je continue. Je crois que beaucoup de choses ont été dites sur le personnel. Si vous avez des questions, je me tiens à votre disposition.

M. LE PRÉSIDENT - Merci M. le Vice-président. Cette partie de rapport étant intégrée au DOB, je vous propose donc de mettre aux voix, non pas le rapport lui-même, mais le fait que nous ayons tenu le débat d'orientations budgétaires, puisque c'est la règle.

Qui s'oppose au fait que nous ayons tenu le débat ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

2 /OBJET : COMPTE RENDU DES MARCHÉS ET AVENANTS SIGNÉS AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE À L'EXÉCUTIF

M. COMBET – C'est un rapport que l'on présente à chaque assemblée, c'est le compte rendu des marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif et on vous propose la liste en annexe pour ceux qui ont été conclus jusqu'au 31 octobre 2022.

M. LE PRÉSIDENT - Je vous remercie. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Le rapport est adopté.

3/ OBJET : ÉVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

M. COMBET – C'est le passage au référentiel M 57, le référentiel budgétaire et comptable. C'est une obligation légale d'y passer à partir du 1^{er} janvier 2024 ; notre collectivité décide d'y passer à partir du 1^{er} janvier 2023, c'est-à-dire d'anticiper d'une année. C'est une question très technique, c'est sur la présentation et les modalités de mise en œuvre des règles comptables et budgétaires dans la collectivité.

M. LE PRÉSIDENT - Je vous remercie. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci beaucoup.

4/ OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR L'ACCÈS AUX SOINS DE PREMIER RECOURS

M. COMBET - Ce rapport a comme intérêt de résumer la politique du Département de l'Aveyron dans le domaine de la santé, de faire un petit historique de ce qui a été fait et de pointer les points positifs et de pointer peut-être une ou deux pistes d'amélioration, notamment un tableau de suivi, quelques éléments pour aller un peu plus loin. Il ne faut pas prendre ces rapports comme étant négatifs, il faut les prendre à un moment donné comme un focus, un regard extérieur sur nos politiques. Dire qu'on fait bien, et puis dire qu'on peut toujours améliorer les choses. On peut toujours aller un peu plus loin et donc il faut le prendre dans ce sens-là. Il est très intéressant, c'est un dossier complet, il n'appelle pas, me

semble-t-il, une véritable remise en cause de ce que fait le Département. Peut-être quelques pistes pour aller plus loin.

Je vous laisserai, M. le Président, peut-être ajouter un complément en quelques mots, si c'est nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT - Merci beaucoup M. COMBET, je vous invite vraiment à consulter ce document qui est intéressant et qui d'ailleurs a fait l'objet d'échanges directs entre nous et les rapporteurs de la Chambre régionale des Comptes lorsqu'ils étaient en train de l'élaborer.

Leur angle de vue, puisque plusieurs Départements étaient audités en même temps, c'était précisément de voir quel était le niveau territorial le plus pertinent pour coordonner les actions favorisant l'accès aux soins. On a fait valoir, nous, ce qui est fait bien sûr, mais aussi ce qu'on aimerait faire en plus. Et je pense qu'on a eu une écoute attentive de la rapporteure, qui a été très attentive à ce que nous avons eu à développer devant elle.

M. JULIEN - Merci M. le Président. Voilà un sujet qui est une priorité pour nos concitoyens, le sujet de la santé. Je voudrais profiter de la présentation de ce rapport pour saluer la politique qui a été engagée par le Département depuis déjà de nombreuses années, et on peut saluer l'anticipation d'ailleurs à ce moment-là qui s'est traduite par diverses actions telles que l'aide à la construction de maisons de santé, l'accueil de nouveaux médecins, les internats territoriaux et bien sûr toute l'action en direction du secteur médicosocial dont le Département a directement la responsabilité.

Je voudrais appuyer ces efforts-là qui prennent encore plus de valeur dans le contexte actuel ; le contexte de la santé, on l'a déjà évoqué plusieurs fois dans cet hémicycle, qui continue à se dégrader avec des disparités bien sûr, en fonction des secteurs du département. Tous les acteurs sont impactés aujourd'hui, tous les maillons de la chaîne, que ce soit l'hôpital, j'évoquerai notamment la situation de l'hôpital de Rodez qui est, depuis quelques semaines, quelques mois, en surtension ; mais aussi l'accès à la médecine de ville (spécialistes), les SSR, la psychiatrie, les EHPAD, l'aide à domicile, le transport sanitaire. Tous ces acteurs-là connaissent aujourd'hui des difficultés qui continuent de s'accroître.

Et, au-delà des difficultés propres à chacun des secteurs, les difficultés de l'un amplifient les difficultés de tous les autres. Nous devons en avoir pleinement conscience et nous dire que justement le Département, dont la santé n'est pas une compétence obligatoire, a engagé des efforts qui sont extrêmement importants et qui doivent être poursuivis. Vous venez de le souligner, je voulais simplement l'appuyer et vous en remercier, M. le Président.

M. CABROLIER – Merci M. le Président. Chers collègues dans cette journée très consensuelle, effectivement moi aussi je rejoins Serge Julien et je ne peux que faire mienne votre réponse, M. le Président, à la Chambre régionale des comptes, notamment sur la compétence. Il est clair que la compétence, la coordination de tous les acteurs qui interviennent sur ces politiques-là doivent être de la compétence de notre collectivité. Je pense que là-dessus il n'y a pas l'ombre d'un doute. Nous sommes les mieux à même de savoir où l'Aveyron a besoin et manque de médecins. J'espère d'ailleurs que sur cette mandature-là, nous allons marquer notre action avec l'internat pour tous qui doit être un des sujets de cette mandature.

J'ai une nuance par contre et je rappellerai la réflexion qu'a portée notre groupe sur ce pool de médecins salariés par le Département qui pourrait peut-être, de façon ponctuelle, voire temporaire, amener une réponse sanitaire sur les inégalités territoriales.

Si vous le permettez, je vous livrerai une réflexion personnelle sur le sujet. J'ai eu l'honneur de signer ici en 2013 avec Jean-Claude Luche, je signalais, moi, pour la communauté des communes de Decazeville Aubin le premier contrat pour une maison de santé de cette importance, celle du bassin, c'était 60 professionnels, deux sites.

Depuis que je suis élu ici, comme Serge Julien, j'ai toujours soutenu l'action du Département en la matière. Mais aujourd'hui, nous sommes un peu à la croisée des chemins et j'ai la conviction que sans une intervention au niveau national, ces mesures législatives, qu'on les appelle coercition ou dirigisme, ne réduiront pas durablement les inégalités territoriales sur notre territoire et dans l'ensemble de notre pays. Là, nous ne parlons que de la médecine de premier recours. La médecine de deuxième recours est sûrement au moins aussi sinistrée et en danger que le premier recours que nous avons évoqué. Merci.

M. LE PRÉSIDENT - Merci. Moi je souscris complètement à votre point de vue. Il va falloir introduire une forme de contrainte, comment on l'appelle. Lorsque j'étais député, j'ai déposé une proposition de loi dans ce sens. Je pense qu'il y a un travail important à faire auprès, non pas seulement des dirigeants, mais surtout de la corporation des médecins libéraux et des étudiants en médecine, qui interprètent mal ce qu'on signifie quand on parle de ça.

En revanche, je reste beaucoup plus réservé sur la question du médecin salarié, pour une raison simple, c'est que je pense que dans des territoires comme les nôtres, où on a une population médicale généraliste fatiguée, vieillissante, le statut de salarié peut venir simplement soulager les situations individuelles pour achever en biseau une carrière et ne rien amener au territoire. C'est un débat qu'on ne peut pas avoir là et qu'il faut approfondir. Je pense qu'il y a un sujet.

M. ANGLARS - Merci M. le Président. Moi je me félicite du rapport de la Chambre régionale des comptes malgré ce qui a été dit, bien sûr on peut toujours améliorer par rapport à ce qui a été fait ici depuis dix ans ou douze ans, et notamment le fait que soit mise en place une méthode qui associe tout le monde pour arriver à l'objectif.

Je rappelle que l'installation des médecins de médecine générale a été une réussite parce que c'est l'Ordre des médecins qui a porté le sujet. Le Département a amené sa contribution et ça a été rappelé, on était un des premiers alors qu'on n'avait pas la compétence ici et effectivement en termes de moyens financiers, uniquement sur cet objectif-là, je pense que la cellule d'accompagnement qui a été mise en place a permis de faire du cousu main à partir des jeunes internes.

Et moi, je me félicite aujourd'hui de ce qui est prévu par le Département pour continuer à accompagner ce sujet, parce que cela a montré son résultat. Le résultat que vous connaissez : 105 installations de nouveaux médecins depuis dix ans et 107 départs. On a maintenu le sujet, mais aujourd'hui on sait que là où avant il y avait un médecin, il en faudra deux. Ce qui est important, c'est de voir évoluer sur le département les CPTS, communautés professionnelles et territoires de santé.

Je me félicite parce que le débat sur les déserts médicaux, on l'a au niveau national, chaque groupe politique essaie de faire une proposition de loi à ce sujet. Moi, je me félicite que le ministère de la Santé et le professeur Braun, ministre de la Santé, ait pris comme référent pour travailler sur ce sujet, c'est-à-dire penser de l'internat jusqu'à l'installation, le professeur Oustric, un Aveyronnais de Ranguéil, pour avancer sur le sujet.

Vous savez qu'une proposition de loi a été actée par le Sénat sur le sujet, la même que celle du gouvernement pour la quatrième année de médecine pour favoriser l'installation des médecins. Je le dis parce que je pense qu'en Aveyron, c'est une réussite de voir que les jeunes s'installent, que les CPTS se mettent en place. Celle du nord Aveyron est en place, celle du sud Aveyron arrive, celle de l'Ouest demain, que ce qui va être fait sur la construction d'internats va dans le bon sens, et la construction de l'hôpital du Sud Aveyron est aussi un élément fondamental.

Par rapport à la contrainte qu'il faut amener chez les jeunes internes, on a eu ce débat au niveau national et ce qui a été privilégié, c'est la discussion qu'il y a aujourd'hui entre les organisations professionnelles de médecins et la tutelle pour revoir l'ensemble du dispositif. Au niveau du Sénat, on est sur la même ligne que le Gouvernement. On a donné six mois pour trouver un accord, c'est pour ça d'ailleurs qu'il y a des grèves de médecins parce qu'ils demandent la revalorisation de l'acte, passer de 25 € à 50 €, ce ne sera peut-être pas 50 €, en tout cas une meilleure prise en compte du sujet en traitant bien sûr la permanence de soins, la question des gardes, etc. C'est lié aussi à la question des urgences qu'il faut désengorger, c'est un débat global. Au niveau national, c'est une préoccupation.

Moi je me félicite chaque fois qu'on cite l'Aveyron, comme cela a été dit, qui n'a pas la compétence, en particulier le Département. Et je me félicite que le Président Arnaud Viala ait poursuivi et donné un coup de boost sur ce sujet et c'est normal au bout d'un moment il faut renouveler les sujets. En tout cas le partenariat qui est fait ici est exemplaire, vous le savez, je dis toujours que je suis surpris que 160 jeunes internes viennent en stage en Aveyron chaque année, et qu'il y en ait 9 % qui restent alors qu'au niveau national c'est 1 %. Je voulais le dire et m'en féliciter.

M. LE PRÉSIDENT - Merci beaucoup.

(Arrivée de Mme GRAL)

Mme DUGAST – M. le Président, déjà je voudrais remercier le Département de s'être emparé de ce sujet et remercier le travail qui est effectué par l'ADAT concernant l'attractivité des métiers de la santé, les médecins, puis les dentistes, les sages femmes ! Je pense que c'est très important.

Je pense aussi qu'il est important, dans la réflexion qui est menée sur le premier recours, de penser aussi à la seconde ligne, et donc au deuxième recours, ce qu'a dit M. Cabrolier, parce que lorsque l'on a affaire à un professionnel de premier recours comme les médecins et les sages femmes par exemple, il est important après de pouvoir réadresser et d'avoir des spécialistes derrière pour le deuxième recours.

Je pense notamment aussi à l'expérimentation qui est menée par rapport aux personnes âgées, concernant par exemple les gériatres. Certaines spécialités sont en souffrance et en manque dans notre département qui vont être nécessaires aussi.

Je pense enfin qu'il est important aussi de valoriser nos métiers de la santé pour les rendre plus attractifs et pour qu'il y ait des meilleures conditions de travail aussi, avec peut-être plus de temps médical et donc une meilleure qualité de soins dans l'intérêt du patient. De valoriser aussi et de susciter des vocations auprès de la jeunesse pour rendre ces métiers attractifs, qu'on puisse avoir plus de jeunes formés, plus de jeunes qui se dirigent vers ces métiers-là, avoir les moyens de les former aussi sur le territoire. Parce qu'on constate quand même qu'il y en a beaucoup qui partent à l'étranger pour se former. Il y a vraiment une problématique globale pour moi qui est à prendre en compte, peut-être que le Département ne peut pas assumer ce côté-là, mais je pense qu'il y a une communication qui est menée par l'ADAT qui peut peut-être avoir une vision plus globale de ce sujet-là. Je pense qu'on doit s'emparer aussi de la sensibilisation de la jeunesse, susciter des vocations, faire qu'il y ait plus de jeunes qui se dirigent vers les métiers de la santé et du médico-social. Merci.

M. LE PRÉSIDENT - Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Je suppose qu'il ne suscite aucune opposition, donc il est adopté à l'unanimité.

Je vous informe avant de suspendre pour quelques minutes que j'ai reçu en début de session un projet de motion que je vous invite à examiner en intergroupe dans les dix minutes de césure que nous faisons avant de démarrer la CP, et nous débattons de cette motion et nous voterons cette motion en début de commission permanente, je ne pense pas qu'elle suscite de grandes polémiques.

Vous vous voyez entre groupes pour en parler, si vous voulez bien.

17

Pardon, excusez-moi, j'oublie le rapport sur le développement durable. On fait passer du coup le texte de la motion aux groupes de façon à ce qu'ils en prennent connaissance.

Commission du développement durable et de l'amélioration du cadre de vie

5/ OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. LABORIE – Merci Président. Les collectivités de plus de 50 000 habitants sont tenues de produire, préalablement au débat d'orientations budgétaires, un rapport sur la situation en matière de développement durable. Il s'agit simplement d'un focus sur les actions exemplaires qui sont mises en œuvre par les services. Ce rapport s'articule autour de trois enjeux : solidarités humaines, solidarités territoriales et exemplarité de la collectivité. Vous l'avez dans le rapport, je ne vais pas vous le commenter.

Ce rapport n'est pas une délibération, il nous appartient simplement de prendre acte de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Merci.

M. COUFFIGNAL - Je voulais rappeler notre attachement au développement durable, cela a été dit. Ce rapport fait état des actions en cours. J'espère que les rapports futurs seront plus ambitieux. Je pense au schéma directeur des mobilités actives pour mieux développer le vélo, je pense à la production

d'énergie photovoltaïque sur nos infrastructures, nos bâtiments, et je pense aux économies d'énergie dans nos collèges. Mais le rapport d'orientations budgétaires va dans ce sens, ce dont je me félicite également. Merci.

M. LABORIE – Pour rappeler à M. Couffignal que le collège que nous construisons sur le Larzac est No watt, il est le premier producteur d'Occitanie, il a une conception bioclimatique, etc., etc. Donc il est vraiment exemplaire en la matière.

M. LE PRÉSIDENT – Quant aux 20 autres... nous allons nous y atteler. Je souscris à ce qu'appelle de ses vœux M. Couffignal et nous sommes vraiment en train de nous engager dans cette voie. Ce rapport, comme l'a indiqué Christophe Laborie, n'appelle pas de délibération, c'est un rapport qui doit vous être présenté. C'est fait.

J'en viens maintenant à vous dire que vous avez dix minutes pour vous retrouver en intergroupe sur la motion et que nous reprenons en commission permanente à 10 heures 17.

(La séance est levée)

18

Le Président,



Arnaud VIALA

Le secrétaire de séance,



André AT